

Tronçon 1 : Gedinne (Office du Tourisme) – Vencimont (place communale)

Kilométrage	6,90	Points d'intérêt (les indices entre [] renvoient à la carte)
Difficultés	Aucune	
La carte des promenades de Gedinne est disponible à l'Office du Tourisme		<u>Réserve naturelle</u> : Houille [R1] <u>Nature</u> : Zone alluviale [N1] <u>Patrimoine</u> : Moulin de La Galette [P1], technique de l'abissage [P2], moulin de Soirmont [P3]
Gedinne	Restaurant, café, tous commerces, poste, médecin, pharmacie, police, pompiers, banque, garage et station de carburant, gare de Gedinne Station à 3 kilomètres (via liaison gare GR)	
Vencimont	Restaurant, friterie, café, boulangerie, boucherie, médecin, syndicat d'initiative, garage	
Balisage à suivre sur ce tronçon Promenade 1 (Gedinne) – Boiron  Promenade 8 (Gedinne) - La Vallée de la Houille  Promenade 6 (Gedinne) - Chersi  Promenade 2 (Gedinne) - Le Moulin de La Galette  Promenade 48 (Vencimont) - Les Cerijis  GR® 126 - Bruxelles à Membre-sur-Semois & GR®T SMA - Sentier des Monts d'Ardenne 		

Gedinne

Histoire - Le nom du bourg, situé au confluent de la Houille et de la Houillette, apparaît dès le 9^e siècle dans le cadre des « croix banales » (*processions propitiatoires se rendant à l'abbaye de Saint-Hubert*). La terre de Gedinne constitue aux origines un alleu appartenant aux seigneurs d'Orchimont. En 1297, Jacques d'Orchimont inféode son bien à l'évêque de Liège. Gedinne se transforme dès lors en seigneurie hautaine dotée d'une Cour féodale. Elle constitue une des quatre mairies (*division administrative*) du duché de Bouillon. Le domaine seigneurial de Gedinne sera successivement propriété des d'Orchimont, Spontin (1289), Brandebourg (17^e siècle) et de nouveau au Spontin (1707). Patrimoine religieux - L'église Notre-Dame de la Nativité présente un grand intérêt avec sa tour romane à trois niveaux du 12^e siècle. Éléments remarquables : les fonds baptismaux de l'époque gothique, un chœur, les autels latéraux, la chaire de vérité, le confessionnal et une partie de la statuaire des 17^e et 18^e siècles. Et surtout le retable de la « Passion et de la vie de la Vierge », œuvre du maître de Gedinne, daté des environs de 1560 (*restauré entre 2014 et 2019*) ainsi que le nouvel orgue inauguré en 2002 par Jean Ferrard inspiré de l'orgue Silbermann de la Marienkirche de Rötha et réalisé par le facteur d'orgue Dominique Thomas. Centre d'interprétation - La « Maison Languillier » est un lieu d'expositions temporaires dédié à la vie locale - art, histoire. Personnalité célèbre - Joseph Ghislain dit Jijé (1914-1980), scénariste et dessinateur de bande dessinée, est natif de la localité.

Départ

Dos à l'Office du Tourisme (panneau informatif présentant le circuit), suivre à gauche la N952 sur 80 m. Juste avant le pont traverser la route.

Se diriger vers le complexe sportif. Poursuivre tout droit par la route qui se mue en chemin de terre à l'entrée du bois ([rivière Houille](#), [sentier de la Houille](#), [réserve naturelle de la Houille](#)).

La Houille (rivière) - Prenant naissance en amont de Louette-Saint-Pierre, la Houille est une rivière ardennaise typique de forte pente. Elle collecte les eaux de nombreux affluents dont la Houillette et surtout la Hulle, son affluent principal. Elle assure le rôle de frontière franco-belge avant de confluer avec la Meuse à Givet (France) après un parcours de 25 km. Dans les années 1970, la vallée de la Houille a échappé à la destruction suite à un projet de barrage. La résistance des habitants et de naturalistes alarmés par la menace qui pesait sur des sites d'un grand intérêt pour la biodiversité a permis d'éviter le pire.

Sentier historique de la Houille - À l'initiative de Maurice Cosyn (éditeur de guides touristiques), un plan de sentiers de randonnée dénommé les « Sentiers ardennais » couvrant les Ardennes belges, françaises et luxembourgeoises voit le jour en 1934. Consécration en 1935, le « Plan Cosyn » est adopté par le Service du Tourisme du Ministère des Transports. Ce dernier charge le Touring Club de Belgique de la mise en œuvre du projet. Le « Sentier de la Houille » (sentier TCB 10) en fait partie. Il voit le jour en 1937. D'une longueur projetée de 28,5 kilomètres, il démarre de la borne géodésique de la Croix-Scaille pour se diriger vers la Ferme Jacob et descendre le massif jusque Gedinne. Le tracé se poursuit ensuite vers Vencimont par la Houille, le moulin de la Galette, la Pichelotte et le moulin de Bourseigne-Neuve. Franchissant le pont de Felenne, il se dirige vers ce village via le bois de l'Echelle. Au niveau de Felenne, village frontalier, le sentier rejoignait en principe Chooz et Givet en France. Seule une partie fut réalisée pour cause de guerre. Sur ce sentier se raccordaient plusieurs promenades créées par les syndicats d'initiative locaux (Gedinne, Vencimont, Felenne) soutenus par le TCB.

Réserve naturelle de la Houille [R1] - Créée en 2007, le site s'étend sur près de 35 ha. Il est caractérisé par la présence de ripisylves, haies, mégaphorbiaies, prairies maigres, landes et étangs. Ces habitats naturels permettent l'accueil d'une riche biodiversité. **Espèces emblématiques** : le [Cincle plongeur](#) (aussi appelé *Merle d'eau*) se retrouve essentiellement dans les cours d'eau rapides et peu profonds avec de nombreux rochers. Il marche sous l'eau pour trouver sa nourriture ; [la Lamproie de Planer](#) souvent considérée comme un poisson s'en distingue par une bouche en forme de ventouse et l'absence de mâchoires ; [la Pipistrelle commune](#), la plus petite et la plus répandue des chauves-souris de nos régions ; [la Sauterelle cymbalière](#) qui se différencie de la Grande sauterelle verte par ses ailes nettement plus courtes. Elle affectionne les prairies humides à végétation haute.

Franchir la passerelle du ruisseau d'Hujon (panneau informatif réserve de la Houille), longer la Houille et sa [plaine alluviale – prairies de fauche et abissage](#) marquée par l'activité du [castor](#). Après 500 m atteindre un carrefour de chemins (barrière forestière en métal).

Pour rejoindre Gedinne (2.79 km), suivre le  qui vire à droite.

Plaine alluviale [N1] - Elle fait partie des nombreux systèmes alluviaux existants et est caractérisée par une surface topographique plane avec de très faibles pentes. Constituée par des alluvions déposés lors de crues, elle appartient à la zone inondable d'un cours d'eau. Ceux-ci y sont généralement sinueux et riches en méandres, avec des écotones (zone de transition écologique entre deux écosystèmes) importants. Les sols y sont riches, bien alimentés en eau et biologiquement très productifs. Elle présente une grande diversité d'espèces. Leur protection est primordiale à la sauvegarde de la biodiversité : 10 % des espèces animales en dépendent ; 84 % de toutes les espèces animales peuvent vivre dans cet écosystème.

Prairies de fauche et abissage [P2] (inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco depuis 2024) - L'abissage, méthode d'irrigation traditionnelle pratiquée en début de printemps, consiste à irriguer par simple gravité les prairies de fauche de versants et de fonds de vallée. Evoquée dans les textes dès le 15^e siècle, cette pratique connaît son apogée

au 19^e siècle dans nos régions. Objectifs : humidifier les sols secs pentus et ceux desséchés par les bises de printemps, fertiliser les sols pauvres par apport d'alluvions et de minéraux, réchauffer les sols à la sortie de l'hiver et permettre un redémarrage plus rapide de la végétation, nettoyer les prés en nivelant, par exemple les taupinières. Les avantages de cette pratique permettent non seulement une diversification de la végétation prairiale, mais aussi l'augmentation du rendement fourrager, ouvrant ainsi le développement de l'élevage bovin. Cette pratique de l'eau partagée nécessite une entente entre exploitants agricoles, mais contrairement aux pratiques en France ou en Suisse, il n'existait pas en Ardenne de sociétés coopératives de gestion du réseau d'abissage. L'entretien et le droit à l'eau y étaient régis par des contrats directs entre acteurs, ou par des règlements communaux. L'abissage utilise des moyens techniques simples mais nécessite des connaissances pratiques en gestion des prairies et en ingénierie (étude de tracé, calcul de la pente, contournement d'obstacles, percement de rochers, développement d'outils adaptés...).

Du point de vue technique : établissement en travers du cours d'eau d'un barrage fait de blocs de pierre déviant l'eau vers un canal (largeur variant de 30 cm à 1 m, pour une profondeur de 40 à 50 cm) parallèle à la berge. La superficie des prés découpés en parcelles (petits prés) varie au 19^e siècle entre 5 et 70 a. Ils se répartissent sur les deux rives, en alternance selon les méandres. A chaque parcelle correspond une encoche scellée par une pierre plate permettant l'alimentation du pré par débordement.

Le seul canal d'abissage traditionnel encore en activité en Wallonie date de 1869 et se situe en province de Luxembourg, au lieu-dit « Pré aux Tambales » (Bertrix).

Castor d'Eurasie (Castor fiber) - Ce mammifère semi-aquatique est le plus grand rongeur d'Europe. Il est omniprésent le long de l'itinéraire. Strictement végétarien, il peut atteindre une taille de 75 à 90 cm pour un poids variant de 18 à 30 kg. Il est adapté à la vie aquatique (pelage dense, pattes postérieures palmées et antérieures préhensiles, queue servant de gouvernail, de réserve de graisse, de régulateur thermique et d'avertisseur de danger). Sa longévité est de l'ordre de 7-8 ans pour un maximum de 25 ans. Chassé et piégé depuis l'Antiquité, son existence ne doit sa survie actuelle qu'à son statut de protection. Son apport au maintien de la biodiversité est très important. Par la construction de barrages pour étendre son territoire et submerger l'entrée de son terrier, il crée des zones humides favorables aux insectes, oiseaux aquatiques, batraciens et végétaux adaptés. Il favorise les essences forestières de lumière et contribue à la repousse et à l'enracinement des essences ligneuses, telles que les saules. Strictement protégé et sans prédateurs à l'âge adulte il a rapidement recolonisé les rivières wallonnes. Les indices de sa présence sont aisément identifiables (huttes, canaux, terriers, arbres abattus avec souche taillée en « pointe de crayon », écorces rongées, amas de branches dans l'eau, barrages), même si le castor lui-même reste discret (nocturne ou crépusculaire). Pour son habitat, l'animal privilégie les eaux courantes lentes, permanentes, ne gelant pas totalement en hiver et bordées de feuillus (aulne, saule, bouleau, frêne...).

Descendre le chemin du « Fond Payen » à gauche. Arrivé à la route, tourner à gauche vers le [moulin de La Galette](#)

Pour rejoindre Gedinne (9 km), tourner à gauche (franchir la Houille) puis après avoir emprunter la route pendant quelques mètres monter le sentier sur la droite en suivant le balisage 

Moulin de La Galette [P1] - Situé sur la Houille près du « pont des Paiëns », cet ancien moulin à farine (1850) se voit rapidement adjoindre un moulin à huile destiné à l'alimentation et l'éclairage domestique (*activité abandonnée dès 1884*). Par la suite s'y installe une scierie remplacée par une laiterie entre 1946 et 1953. Le bâtiment est actuellement transformé en gîte. [Source : CEHG]

Emprunter la route qui mène à Malvoisin sur 600 m puis l'empierrement se transformant en chemin de terre (panneaux « Tête de Chien » et « Vencimont par sentier touristique ») descendant à gauche.

Pour rejoindre Gedinne (5.62 km), poursuivre légèrement la route sur 170 m puis tourner à droite dans le chemin de terre et suivre le 

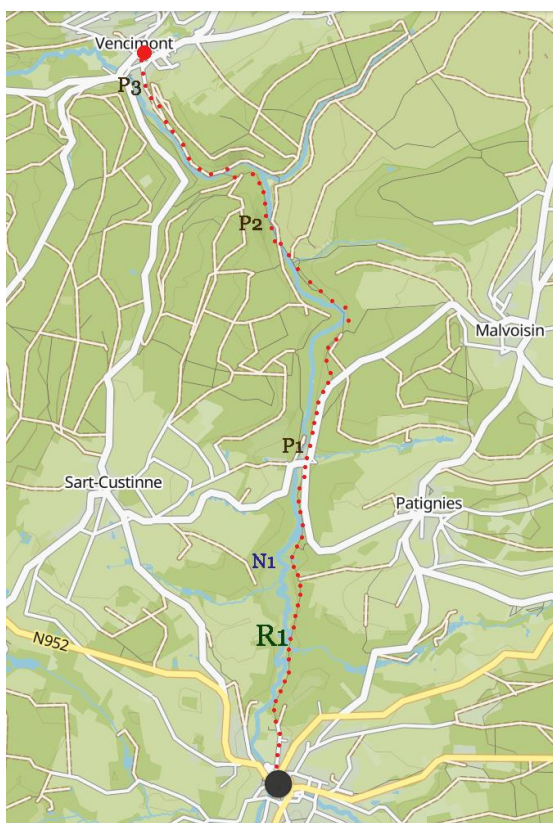
Le chemin croise la **Chambre du Curé** ainsi que le rocher de la *Tête de Chien* et se transforme progressivement en un sentier. Franchir une première passerelle sur le ruisseau de Feleuwe puis une seconde plus importante sur la Houille. Poursuivre à droite.

Chambre du Curé - Abri rocheux où, selon la tradition, un prêtre réfractaire (ayant refusé de prêter serment de fidélité aux principes de la Constitution civile du clergé) se dissimula pendant la Révolution française. Il servit de cache d'armes lors du dernier conflit mondial.

Après 800 m, changer de rive par un pont en béton (« Pont des Pourcias »). Emprunter à gauche le chemin empierré, croiser l'ancien **moulin de Soirmont**. Aboutir en suivant le GR au centre du village de Vencimont.

Moulin de Soirmont [P3] - Ancien moulin banal (farine et huile) déjà cité comme dépendance de l'abbaye de Florennes en 1248. Dans les années 1919-1930 il est reconverti avec des succès divers en centrale électrique alimentant en énergie les habitants de Vencimont. Entre 1946 et 1950, nouvelle transformation en hôtel – restaurant sous le nom de « La Moulinière ». Il devient une habitation privée après cet intermède. La roue est restaurée en 2002. [Source : CEHG]

Boucle 'Vencimont - Moulin de la Galette – Vencimont' via le  (départ de Vencimont – 11 km)



Vallée de la Houille (plaine alluviale) © Thierry Maréchal

Vous avez rencontré un PROBLÈME à un endroit précis lors de votre balade?

Chemin obstrué, balisage absent ou peu visible, itinéraire difficile à trouver?

Merci de nous aider à améliorer ce parcours en nous faisant part de vos remarques détaillées (numéro du tronçon, endroit précis, nature du problème, éventuellement photo) à

lesse.et.houille@natagora.b